



# FORESTVILLE

PER SYLVAM - PAR NOS FORÊTS

Le conseil municipal de la Ville de Forestville siège en séance ordinaire, ce 14 mars 2023, à 19 h 00, à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

**Les membres suivants sont présents :**

- Mme Micheline Anctil, mairesse;
- Mme Jannie Tremblay, conseillère au siège # 1;
- M. Mario Desbiens, conseiller au siège # 2;
- Mme Gina L'Heureux, conseillère au siège # 4.
- Mme Nadine Gagné, conseillère au siège # 5;
- M. Carol Girard, conseiller au siège # 6.

**Le membre suivant est absent :**

- M. Richard Foster, conseiller au siège # 3;

**Assistent également :**

- Mme Dominique Tremblay, directrice générale et greffière-trésorière;
- Mme Lison Huard, greffière adjointe.

sous la présidence de la mairesse, Mme Micheline Anctil.

**Ouverture de la séance**

Après vérification du quorum, la mairesse déclare la séance ouverte à heure.

**Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par la conseillère Mme Gina L'Heureux et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, résolu d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

**Ordre du jour**

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption du dernier des derniers procès-verbaux**
  - 3.1 Séance ordinaire du 14 février 2023
  - 3.2 Séance extraordinaire du 20 février 2023
  - 3.3 Séance extraordinaire du 27 février 2023
- 4. Messages de la mairesse et dossiers du conseil**
  - 4.1 Mars, mois de la prévention de la fraude
  - 4.2 Journée de la femme
  - 4.3 Journée nationale de promotion de la santé mentale positive
  - 4.4 Pêche blanche - Retrait des cabanes



**5. Développement économique**

5.1 Messages de la mairesse

**6. Développement culturel et communautaire**

6.1 Messages de la conseillère Mme Jannie Tremblay

6.2 Programme AccèsLogis

6.3 Programme de soutien aux politiques familiales – Demande de prolongation

6.4 Explos-Nature - Appui au projet « Héritage des oiseaux de la Côte-Nord »

**7. Urbanisme et mise en valeur du milieu**

7.1 Messages du conseiller M. Mario Desbiens

**8. Sécurité publique**

8.1 Messages du conseiller M. Richard Foster

**9. Travaux publics**

9.1 Messages du conseiller M. Richard Foster

9.2 Plan de protection pour la source d'eau potable

9.3 Signature convention aide financière - Aménagement d'un abri à abrasif

9.4 TECQ 2019-2023 – Programmation de travaux version 3

9.5 Sel déglçage des chaussées (chlorure de sodium) - Mandat 1 an à l'UMQ

9.6 Chauffage caserne – Achat 5 aérothermes

9.7 Contrat entretien hivernal des rues, des bornes d'incendie et de certains trottoirs – 1<sup>re</sup> année d'option 2023-2024

**10. Tourisme**

10.1 Messages de la conseillère Mme Gina L'Heureux

**11. Hygiène du milieu**

11.1 Messages de la conseillère Mme Nadine Gagné

**12. Loisirs et sports**

12.1 Messages du conseiller M. Carol Girard

**13. Administration**

13.1 Approbation et paiement des comptes

13.2 Rapport financier mensuel

13.3 Rapport de la directrice générale sur les contrats accordés

13.4 Soutien au dépôt effectué par TELUS dans le cadre du 3<sup>e</sup> appel à projets du Fonds pour la large bande

13.5 Aide financière

13.6 Changement de date séance ordinaire du mois d'avril

**14. Ressources humaines**

14.1 Nomination technicienne en finances



- 14.2 Fin d'emploi - Pompier permanent
- 14.3 Engagement - Pompier permanent
- 14.4 Démission - Pompier
- 14.5 Engagement - Préposé à l'entretien aux loisirs
- 14.6 Engagement - Coordonnateur des activités estivales
- 14.7 Autorisation de déplacement

**15. Actes législatifs**

- 15.1 Adoption du règlement # 2023-313
- 15.2 Avis de motion règlement # 2023-314
- 15.3 Avis de motion règlement # 2023-315

**16. Affaires nouvelles**

**17. Période de questions des citoyens**

**18. Clôture et levée de la séance**

**Adoption des derniers procès-verbaux**

**R-230314-50**

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Forestville tenue le 14 février 2023 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture à cette séance. Il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'adopter ce procès-verbal tel que rédigé.

**R-230314-51**

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Forestville tenue le 20 février 2023 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture à cette séance. Il est proposé par la conseillère Mme Nadine Gagné et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'adopter ce procès-verbal tel que rédigé.

**R-230314-52**

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Forestville tenue le 27 février 2023 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture à cette séance. Il est proposé par la conseillère Mme Gina L'Heureux et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'adopter ce procès-verbal tel que rédigé.

**Journée nationale de promotion de la santé mentale positive**

**R-230314-53**

CONSIDÉRANT que le 31 mars 2022, les élu-e-s de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme « Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive »;



CONSIDÉRANT que le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « Créer des liens et être bien entouré·e·s »;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de cette campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population vous sont offerts tout au long de l'année;

CONSIDÉRANT que la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience;

CONSIDÉRANT qu'il a été démontré que les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyen·ne·s;

Il est proposé par la conseillère Mme Jannie Tremblay et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présent, que la Ville de Forestville, lors de cette séance du 14 mars 2023, proclame la « journée nationale de la promotion de la santé mentale positive » et invite la population ainsi que toutes les organisations et institutions de la ville à faire connaître les outils de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « Créer des liens et être bien entouré·e·s ».

#### **Programme AccèsLogis**

#### **R-230314-54**

CONSIDÉRANT que la crise du logement s'enracine dramatiquement au Québec, que le taux d'inoccupation est de seulement 1.7 %, son plus bas depuis 2004, et que le loyer moyen a augmenté de 8.6 % entre octobre 2021 et octobre 2022;

CONSIDÉRANT que 177 000 ménages québécois ont des besoins impérieux de logements;

CONSIDÉRANT que les besoins des ménages à faible et à modeste revenu ne sont pas répondus par l'offre actuelle de logements locatifs ni par les nouvelles constructions sur le marché privé;

CONSIDÉRANT que le programme AccèsLogis a des retombées sociales et économiques vitales dans notre milieu et a permis de développer de nombreux projets de logements sociaux partout au Québec;

CONSIDÉRANT que les investissements en habitation sociale permettent d'atteindre un triple objectif, soit venir en aide aux ménages les plus vulnérables et générés de retombées économiques importantes, tout en consolidant un patrimoine collectif durable, indispensable pour affronter les futures crises;

CONSIDÉRANT que chaque dollar investi dans la réalisation d'habitations sociales génère des retombées économiques de 2.30 \$ dans l'économie locale;

CONSIDÉRANT que le Québec s'est engagé à réaliser le droit au logement pour tous et toutes;

Il est proposé par la conseillère Mme Jannie Tremblay et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, que le conseil municipal de la Ville de Forestville demande au gouvernement du Québec de poursuivre sans délai le programme AccèsLogis Québec et de prévoir dans son prochain budget le financement de 10 000 nouveaux logements sociaux par année en 5 ans;



Il est également résolu qu'une copie de cette résolution soit transmise à la ministre responsable de l'Habitation, Mme France-Élaine Duranceau, ainsi qu'à la présidente du Conseil du trésor, Mme Sonia Lebel, au ministre des Finances, M. Éric Girard, et au Front d'action populaire en réaménagement urbain.

**Programme de soutien aux politiques familiales - Demande de prolongation  
R-230314-55**

CONSIDÉRANT que le ministère de la Famille a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales qui vise à augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale et d'un plan d'action en faveur des familles;

CONSIDÉRANT que le ministère de la Famille appuie les municipalités qui ont adopté une politique familiale et qui souhaitent la mettre à jour;

CONSIDÉRANT que la Ville de Forestville a présenté en 2021-2022 une demande d'appui financier admissible pour l'élaboration ou la mise à jour d'une politique familiale dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales et qu'elle désire, en 2023, prolonger sa participation à ce programme;

Il est proposé par la conseillère Mme Gina L'Heureux et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, de demander au ministère de la Famille une prolongation au programme de soutien aux politiques familiales municipales de 6 mois, soit jusqu'au 31 août 2023, et ce, en raison de contrainte liée à des enjeux de ressources humaines.

Il est également résolu d'autoriser M. Jean-Sébastien Painchaud, directeur du développement économique à signer, pour et au nom de la Ville de Forestville, tous les documents nécessaires au projet présenté dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2021-2022.

**Explos-Nature - Appui au projet « Héritage des oiseaux de la Côte-Nord »  
R-230314-56**

CONSIDÉRANT que l'organisme Explos-Nature veut promouvoir l'ornithologie en Haute-Côte-Nord en déposant un projet intitulé « Héritage des oiseaux de la Côte-Nord »;

CONSIDÉRANT que ce projet est une belle opportunité afin de créer un circuit ornithologique sur la Haute-Côte-Nord

CONSIDÉRANT que ce projet permettra le dévoilement et la promotion des espèces aviaires locales, de nos milieux naturels exceptionnels;

CONSIDÉRANT que ce projet favorisera la sensibilisation des populations nord-côtières et des visiteurs sur les enjeux environnementaux qui touchent les espèces aviaires locales;

Il est proposé par la conseillère Mme Nadine Gagné et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'appuyer et d'autoriser Explos-Nature à déposer son projet intitulé « Héritage des oiseaux de la Côte-Nord » dans le cadre du programme « Fonds régions et ruralité – Volet : soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale » pour la réalisation de ce projet porteur.



-4276-

**Plan de protection pour la source d'eau potable  
R-230314-57**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'effectuer un plan de protection pour la source d'eau potable;

CONSIDÉRANT qu'une demande de prix a été effectuée et que nous avons reçu les soumissions suivantes :

<b>Firme</b>	<b>Montant</b>	<b>Réalisation</b>
• Organisme des bassins versants de la HCN .....	18 100 \$.....	2023
• Akifer.....	20 780 \$.....	2023
• Englobe.....	14 800 \$.....	2024

CONSIDÉRANT que le règlement de gestion contractuelle # 2018-281 permet l'achat de gré à gré, et ce, conformément au seuil de 121 200 \$ décrété par le ministre concernant les appels d'offres publics;

CONSIDÉRANT que pour la préservation de la source d'eau potable, il y a lieu d'effectuer le plan de protection en 2023;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Styve Gagnon, directeur des travaux publics;

Il est proposé par le conseiller M. Carol Girard et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter la soumission de l'Organisme des bassins versants de la HCN, du 20 février 2023 et d'octroyer le contrat au prix de 18 100 \$, plus taxes applicables, pour la confection d'un plan de protection de la source d'eau potable.

Il est également résolu d'affecter la dépense à même l'aide financière accordée par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques de la Faune et des parcs.

**Signature convention aide financière - Aménagement d'un abri à abrasif  
R-230314-58**

CONSIDÉRANT que la Ville de Forestville a reçu la confirmation d'une aide financière de 64 500 \$ pour l'aménagement d'un abri à abrasif dans le cadre du volet 1 intitulé « Projets de bâtiments de base à vocation municipale ou communautaire » du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

Il est proposé par la conseillère Mme Jannie Tremblay et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'autoriser la mairesse et/ou la greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Ville de Forestville la convention d'aide financière # 2030297 à intervenir pour le projet d'aménagement d'un abri à abrasif avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du volet 1 intitulé « Projets de bâtiments de base à vocation municipale ou communautaire » et tout document en lien avec ce projet.

**TECQ 2019-2023 - Programmation de travaux version 3  
R-230314-59**

CONSIDÉRANT que la Ville de Forestville a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;



CONSIDÉRANT que la Ville de Forestville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle afin de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT que la version # 2 a dû être corrigée suite à la suspension du projet de réfection de la 12<sup>e</sup> Rue et son remplacement par la réfection de la 4<sup>e</sup> Avenue et de la 8<sup>e</sup> Rue;

Il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, que la Ville de Forestville :

- s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataire de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version # 3 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version # 3 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

**Sel déglçage des chaussées (chlorure de sodium) - Mandat 1 an à l'UMQ**

**R-230314-60**

CONSIDÉRANT que la Ville de Forestville a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglçage des chaussées (chlorure de sodium);

CONSIDÉRANT que l'article 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes :

- permet à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;



- précise que le présent processus contractuel est assujéti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Forestville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglçage des chaussées (chlorure de sodium) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

Il est proposé par le conseiller M. Carol Girard et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents :

- QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;
- QUE la Ville de Forestville confie, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger un contrat d'achat regroupé du chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Municipalité, pour la saison 2023-2024;
- QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Forestville s'engage à lui fournir les quantités de chlorure de sodium dont elle aura besoin annuellement en remplissant le formulaire d'adhésion à la date fixée;
- QUE la Ville de Forestville confie, à l'UMQ, le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats;
- QUE si l'UMQ adjudge un contrat, la Ville de Forestville s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle l'avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;
- QUE la Ville de Forestville reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacune des municipalités participantes. Pour la saison 2023-2024, ce pourcentage est fixé à 1 % pour les organisations municipales membres de l'UMQ et à 2 % pour les non-membres de l'UMQ;
- QU'UNE copie signée et conforme de la présente résolution soit transmise à l'Union des municipalités du Québec.

#### **Chauffage caserne – Achat 5 aérothermes**

**R-230314-61**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'achat de 5 aérothermes pour le chauffage de la caserne, car ceux en place ont plus de 40 ans et sont défectueux.

CONSIDÉRANT qu'une demande de prix a été effectuée et que nous avons reçu la ou les soumissions suivantes :

- Lumen ..... 9 861.32 \$
- Nedco ..... 11 175.00 \$

CONSIDÉRANT que le règlement de gestion contractuelle # 2018-281 permet l'achat de gré à gré, et ce, conformément au seuil de 121 200 \$ décrété par le ministre concernant les appels d'offres publics;





Il est proposé par la conseillère Mme Nadine Gagné et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter la soumission de Lumen, du 22 novembre 2022 au prix de 9 861.32 \$, plus taxes applicables, pour l'achat de 5 aérothermes verticaux comprenant 5 trousse de relais et 3 thermostats électriques.

**Contrat entretien hivernal des rues, des bornes d'incendie et de certains trottoirs – 1re année d'option 2023-2024**

**R-230314-62**

CONSIDÉRANT que la Ville de Forestville a accordé par soumission, le 8 décembre 2020, un contrat de déneigement de trois ans à Les Excavations A. Savard inc.;

CONSIDÉRANT que l'article 2.3.5 du contrat prévoit 2 années d'option accordées individuellement;

CONSIDÉRANT que la Ville veut se prévaloir de la 1<sup>re</sup> année d'option soit, 2023-2024;

Il est proposé par la conseillère Mme Gina L'Heureux et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents de confirmer à Les Excavations A. Savard inc. que la Ville de Forestville va se prévaloir de la 1<sup>re</sup> année d'option pour la saison 2023-2024 au prix de 564 014.03 \$ plus taxes applicables et ce, selon le calcul de l'article 2.3.6, suivant :

Prix de l'année 2022-2023:-----	528 597.96 \$
IPC Québec pour 2023 : -----	6.7 %
Prix de la 1 <sup>re</sup> année d'option 2023-2024 : -----	564 014.03 \$

**Approbation et paiement des comptes**

**R-230314-63**

CONSIDÉRANT que les listes de comptes payés par prélèvements bancaires et par chèques et des comptes à payer ont été remises à chaque membre du conseil et tous déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à la lecture à cette séance;

CONSIDÉRANT que la greffière-trésorière a fourni, aux membres du conseil, tous les documents et explications à la satisfaction de ceux-ci et qu'elle atteste que les crédits nécessaires sont disponibles;

Il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'approuver les listes de comptes payés par prélèvements bancaires et par chèques et d'autoriser le paiement des comptes à payer.

Description	Montant
Comptes payés par prélèvements bancaires	210 938.64 \$
Comptes payés par chèques et par virement Internet	535 953.56 \$
Comptes à payer	91 889.75 \$
<b>Total</b>	<b><u>838 781.95 \$</u></b>

**Rapport financier mensuel**

**R-230314-64**

Il est proposé par le conseiller M. Carol Girard et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter le rapport financier au 28 février 2023 préparé par Mme Linda Ouellet, responsable de la comptabilité.



Suivi mensuel du budget d'opération 2023							
POSTE BUDGÉTAIRES	28 Février		Budget total		Ratio		
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2 mois
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	126 127 \$	115 674 \$	948 890 \$	1 055 271 \$	13%	11%	17%
SÉCURITÉ PUBLIQUE	188 128 \$	270 315 \$	1 327 788 \$	1 616 108 \$	14%	17%	17%
TRANSPORT ROUTIER	268 053 \$	303 465 \$	1 744 850 \$	2 080 520 \$	15%	15%	17%
HYGIÈNE DU MILIEU	163 732 \$	223 894 \$	1 042 544 \$	1 228 998 \$	16%	18%	17%
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	- \$	- \$	4 500 \$	4 500 \$	0%	0%	17%
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT	20 403 \$	68 156 \$	671 197 \$	488 824 \$	3%	14%	17%
LOISIRS & CULTURE	122 079 \$	176 403 \$	1 011 272 \$	1 033 970 \$	12%	17%	17%
FRAIS DE FINANCEMENT	750 \$	26 300 \$	499 600 \$	528 821 \$	0%	5%	17%
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	595 000 \$	1 343 \$	2 204 718 \$	569 000 \$	27%	0%	17%
TOTAL DES DÉPENSES	1 484 272 \$	1 185 549 \$	9 455 359 \$	8 606 012 \$	16%	14%	17%

### Rapport de la directrice générale sur les contrats accordés R-230314-65

CONSIDÉRANT que la directrice générale a le pouvoir de passer les contrats nécessaires afin d'exercer la compétence qui lui est dévolue, au nom de la Ville, et ce, conformément à l'article 33 du règlement # 2018-281 relatif à la gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 36, la directrice générale doit faire un rapport à la séance ordinaire suivant l'accord des contrats;

Il est proposé par la conseillère Mme Jannie Tremblay et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, que la présente résolution constitue une confirmation des contrats accordés, au 2022 par Mme Dominique Tremblay, directrice générale.

	Date	Fournisseur	Description	Montant plus taxes applicables
A.	17-02-2023	EXP	Demande de prolongation du c.a. pour travaux quai	2 395 \$
B.	20-02-2023	Jean Roy, arp.-géo.	Arpentage travaux 4 <sup>e</sup> Avenue et 8 <sup>e</sup> Rue	4 300 \$
C.	22-02-2023	France Thibault ing.	Accompagnement et soutien technique en ingénierie pour divers projets / 150 \$ l'heure	10 000 \$
D.	22-02-2023	Inso	Migration des courriels vers une plateforme Outlook 365	4 800 \$
E.	10-03-2023	PG Solutions	Formation Aurora, mise à jour Logiciel de la paie	3 570 \$

### Soutien au dépôt effectué par TELUS dans le cadre du 3<sup>e</sup> appel à projets du Fonds pour la large bande

#### R-230314-66

CONSIDÉRANT que les fournisseurs en télécommunication, face aux enjeux d'évolution technologique, de densité de la population ainsi que de territoires accidentés, dépendent de la disponibilité de fonds publics afin de combler les besoins d'accès de mobilité dans les milieux ruraux et routes éloignées;

CONSIDÉRANT que le Fonds du CRTC établit la base d'admissibilité pour l'aide financière par l'identification de tronçons routiers principaux non couverts par un signal cellulaire;

CONSIDÉRANT que les dépôts des entreprises de télécommunications ou promoteurs intéressés à ce nouveau programme auront à soumettre d'ici le 18 avril prochain;

CONSIDÉRANT que les représentants de la Ville de Forestville ont pris connaissance de la volonté de l'entreprise TELUS afin de soumettre des projets de desserte mobile afin d'étendre ses infrastructures en couverture mobile sur son territoire;



CONSIDÉRANT l'urgence d'agir dans la ville de Forestville pour répondre aux besoins des citoyens et des entreprises afin de créer les meilleures conditions possibles favorisant l'occupation dynamique du territoire assurant les prérogatives de sécurité publique ainsi que le développement économique (et touristique si applicable);

En conséquence, Il est proposé par le conseiller M. Carol Girard et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents :

- Que la Ville de Forestville signifie officiellement qu'elle appuie tout dépôt effectué par l'entreprise TELUS afin d'étendre ses infrastructures mobiles dans le cadre du financement du programme Fonds pour la Large Bande sur son territoire.
- Que copie de cette résolution soit transmise à :
  - ✓ M. Mathieu Lacombe, ministre de la Culture et des Communications;
  - ✓ Mme Kateri Champagne, ministre responsable de la région de la Côte-Nord;
  - ✓ M. Yves Montigny, député de René-Lévesque;
  - ✓ Mme Marilène Gill, députée de Manicouagan.

**Aide financière**

**R-230314-67**

Il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'offrir une aide financière afin de soutenir les activités des organismes suivants :

Organisme	Activité	Montant
L'Odyssée artistique	Fin de semaine entre nous	100 \$
Table locale de concertation des aînés	Planificateurs	100 \$

**Changement de date séance ordinaire du mois d'avril**

**R-230314-68**

CONSIDÉRANT que Pâques est le 8 avril et que le vendredi et le lundi sont congés fériés;

Considérant que la séance ordinaire du mois d'avril a été fixée au 11 soit, au retour d'un congé de 2 jours;

Il est proposé par la conseillère Mme Nadine Gagné et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, de fixer la séance ordinaire au 18 avril à 19 h.

**Nomination technique en finances**

**R-230314-69**

CONSIDÉRANT que le conseil a adopté la résolution R-230117-14 afin de créer un poste de poste de technicien·ne en finances;

CONSIDÉRANT que le poste a été ouvert à l'interne et que Mme Johanne Harvey a postulé sur ce poste et qu'elle possédait toutes les exigences requises;

Il est proposé par la conseillère Mme Gina L'Heureux et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, de procéder à la nomination de Mme Johanne Harvey à titre de technicienne en finances dont la date de référence est le 30 janvier 2023. Il est également résolu de fixer le salaire à la classe 6, échelon 5, et ce, conformément à la grille salariale acceptée par le syndicat des employés municipaux.



-4282-

**Fin d'emploi - Pompier permanent**

**R-230314-70**

CONSIDÉRANT que M. Gabriel Prado a été engagé le 18 juillet 2022 à titre de pompier permanent;

CONSIDÉRANT que sa période de probation se terminait le 18 janvier 2023 et qu'une entente de prolongation a été signée entre les parties;

CONSIDÉRANT que les critères et les objectifs d'emploi n'ont pas été atteints;

Il est proposé par la conseillère Mme Jannie Tremblay et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, de mettre fin au lien d'emploi de M. Gabriel Prado à titre de pompier permanent, et ce, en date du 26 février 2023.

**Engagement - Pompier permanent**

**R-230314-71**

Il est proposé par le conseiller M. Carol Girard et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter la recommandation du comité de sélection et de procéder à l'engagement de M. William Pettinella à titre de pompier permanent, dont la date de référence est fixée au 13 mars 2023.

Il est également résolu d'autoriser la mairesse et/ou la directrice générale à signer le contrat à intervenir dont les modalités suivantes y seront inscrites, salaire annuel, congé fériés, sociaux, maladie, vacances, période de probation, etc.

**Démission poste de pompier**

**R-230314-72**

Il est proposé par la conseillère Mme Nadine Gagné et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter la démission du pompier suivant :

Nom	Division	Date d'entrée
Antoine Marcil	Longue-Rive	14 février 2023

**Engagement - Préposé à l'entretien**

**R-230314-73**

Il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter la recommandation du comité de sélection et de procéder à l'embauche de M. Keven Croteau au poste de préposé à l'entretien.

Il est également résolu :

- Que la date de référence soit fixée au 28 février 2023;
- Que le salaire soit établi selon la convention collective à l'échelon 2 de la classe 5.

**Engagement - Coordonnateur des activités estivales**

**R-230314-74**

Il est résolu d'accepter la recommandation du comité de sélection et de procéder à l'embauche de M. Pierre-Olivier Girard comme coordonnateur des activités estivales pour un projet-pilote de 20 semaines débutant le 3 avril.

Il est également résolu :



- De fixer le salaire à 20.00 \$ l'heure pour un horaire de 35 heures par semaine.
- D'autoriser la directrice générale à signer le contrat à intervenir.

#### **Autorisation de déplacement**

**R-230314-75**

Il est proposé par la conseillère Mme Nadine Gagné et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'autoriser les déplacements suivants :

- **1<sup>er</sup> et 2 avril 2023 – Formation Officier 1 - CEGEP Chicoutimi**  
M. Pierre Chamberland
- **15 et 16 avril 2023 – Formation Officier 1 - CEGEP Chicoutimi**  
M. Pierre Chamberland
- **19 avril 2023 – Inspection des cylindres APRIA / Trois-Rivières**  
M. Israël Martel

#### **Adoption du règlement # 2023-313**

**R-230314-76**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné, le 11 octobre 2022, par le conseiller M. Carol Girard;

CONSIDÉRANT que le règlement a été présenté à la séance ordinaire du 14 février 2023;

CONSIDÉRANT que ce règlement a pour but :

- D'exiger que tous les camions transportant des agrégats provenant des carrières situées sur le territoire de la ville de Forestville de se munir, auprès du service des travaux publics de la Ville de Forestville, d'un numéro distinct.
- De mentionner la manière de se procurer les numéros.

Il est proposé par le conseiller M. Carol Girard et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'adopter le règlement # 2023-313 modifiant le règlement # 2008-231 relatif au fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques.

#### **Avis de motion règlement # 2023-314**

**R-230314-77**

Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la conseillère Mme Jannie Tremblay donne un avis de motion de la présentation, pour adoption lors d'une prochaine séance du conseil, du règlement # 2023-314 relatif à un emprunt dans le cadre de travaux financés par le Programme sur la Taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ 2019-2023).

Le projet de règlement sera présenté à une séance ultérieure.



-4284-

**Avis de motion du règlement # 2023-315  
R-230314-78**

Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, le conseiller M. Carol Girard donne un avis de motion de la présentation, pour adoption lors d'une prochaine séance du conseil, du règlement # 2023-313 relatif à la démolition d'immeubles patrimoniaux

Ce règlement a pour objet de protéger les bâtiments pouvant constituer un bien culturel ou représenter une valeur patrimoniale et encadrer la réutilisation du sol dégagé.

Le projet de règlement sera présenté à une séance ultérieure.

**Période de questions des citoyens**

La mairesse dirige la période de questions des citoyens.

**Clôture et levée de la séance**

La mairesse déclare la séance close et le conseiller M. Carol Girard propose la levée à 19 h 45 et ce, à l'unanimité des membres du conseil présents.

---

Mairesse

---

Greffière

Je, Micheline Anctil, confirme que j'ai approuvé toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi des cités et villes.